

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du SISAM à Sciez-sur-Léman, sous la présidence de Madame Fatima BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Syndical : 14 décembre 2023,

PRESENTS : Fatima BOURGEOIS, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BONDAZ

20231220.03

M57 : Règlement Budgétaire et Financier

Exposé :

Kathy CHATELAIN, Vice-Présidente aux finances rappelle au Conseil Syndical que le SISAM a délibéré le 03 octobre 2023 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui adoptent le référentiel M57. Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement. Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.).

Ce règlement budgétaire et financier doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- Les modalités d'information du Conseil Syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce RBF est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte du SISAM et à son logiciel de gestion financière :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale
- La régie de recettes et d'avances.

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature. Il peut toutefois être révisé. Le règlement proposé pour cette mise en œuvre est joint en annexe.

Il est donc proposé au Conseil Syndical :

- d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier du SISAM annexé à la présente délibération.

Décision :

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

D'approuver le Règlement Budgétaire et Financier du SISAM annexé à la présente délibération.

D'autoriser Mme la Présidente, Fatima BOURGEOIS à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jours, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOURGEOIS.

